

Les crédits

[Français]

Nous devons également nous demander s'il y a lieu de fixer un âge minimum pour l'admissibilité à une pension réduite, disons 50 ans, et de permettre aux députés de toucher une pension avant cet âge minimum en cas d'invalidité.

Devrait-on se fonder sur les régimes de retraite offerts par d'autres employeurs canadiens pour déterminer l'âge ouvrant droit à pension dans le cas des députés ou devrait-on plutôt chercher à s'inspirer d'autres assemblées législatives canadiennes?

Les dispositions des régimes de retraite des assemblées législatives provinciales présentent des différences marquées. Au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas d'âge minimum pour l'admissibilité à la pension. Quant aux députés de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ils ne peuvent toucher leur pension avant l'âge de 55 ans; en Nouvelle-Écosse, l'âge minimum est de 50 ans.

Dans de nombreuses provinces, l'âge ouvrant droit à pension est établi selon une formule. À Terre-Neuve, il faut que l'âge et le nombre d'années de service du député totalisent 60. En Ontario, le député peut commencer à toucher sa pension lorsque son âge et ses années de service totalisent 55.

[Traduction]

Le Québec prévoit une pension dont le service débute lorsque le total de l'âge et des années de service d'un député de l'Assemblée nationale atteint 65. Cependant, le député doit avoir au moins 50 ans avant de pouvoir toucher une pension.

Je suis certain que je me fais le porte-parole de la grande majorité des députés de la Chambre quand je dis qu'aucun de nous n'a sollicité une charge publique pour s'enrichir financièrement. Je suis certain que nous savions tous dans quoi nous nous embarquions, malgré toutes les privations qu'endurent nos familles, malgré toutes les dépenses supplémentaires que nous devons faire, entre autres, pour nous vêtir, nous loger et nous déplacer.

Nous parlons aujourd'hui de réformer notre régime de retraite. Ceux qui estiment qu'ils ne sont pas suffisamment rémunérés en tant que députés et qu'ils devraient toucher le même salaire que dans le secteur privé ont raison. Cependant, là n'est pas la question aujourd'hui. Ce qui m'inquiète, c'est que si nous n'estimons pas à leur juste valeur le travail, le dévouement et les sacrifices que font les députés et leur famille, nous allons ôter aux Canadiens l'envie de poser leur candidature pour occuper une charge publique.

Deux questions me viennent à l'esprit ici. Les personnes qui sont dans la quarantaine ou qui arrivent à la fin de la trentaine seront-elles motivées à poser leur candidature, sachant qu'elles risquent d'avoir à se chercher un nouvel emploi vers la fin de leur carrière? Nous trouverons-nous à encourager seulement les personnes plus âgées ou encore les personnes riches à solliciter une charge publique? À mon avis, le Canada serait mieux servi par des personnes jeunes et plus âgées, des petits entrepreneurs et des entrepreneurs plus importants, des avocats jeunes et plus âgés, des comptables et des professionnels. Tous, peu importe leur degré de réussite, doivent être motivés à solliciter une charge publique, pas seulement les riches.

• (1615)

[Français]

Comme les députés peuvent le voir, le gouvernement devrait examiner les diverses options qui lui sont offertes et tenir compte d'un certain nombre de facteurs au moment de réviser les dispositions de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Le gouvernement sait très bien que les contribuables canadiens n'acceptent pas que l'on permette aux anciens députés de la Chambre des communes de toucher de généreuses pensions non réduites bien avant l'âge habituel de la retraite.

Nous savons également qu'il existe différentes façons d'aborder cette question qui préoccupe le public. Notre gouvernement tient toujours à regagner la confiance du public et il est déterminé à respecter les engagements qu'il a pris en ce qui a trait à la réforme du régime de retraite des parlementaires.

[Traduction]

Pour terminer, j'appuie de tout coeur la réforme du régime de retraite des députés. J'approuve également l'élimination du cumul de la pension et du traitement, et je souscris à l'augmentation de l'âge minimal pour le porter à 55 ans pour le début du service de la pension.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Je voudrais commenter son discours et lui poser une ou deux questions.

Il a dit qu'il appuierait certainement toute mesure législative du gouvernement qui porterait à 55 ans l'âge minimal d'un député ayant servi au moins six ans. Je présume que notre parti souscrirait à cette mesure à la Chambre des communes, mais à condition que le ratio des cotisations de l'employeur et de l'employé passe de 6:1 à 1:1. Le gouvernement verserait un dollar pour chaque dollar que nous cotiserions à même notre traitement.

À l'heure actuelle, le député devrait savoir que le gouvernement verse environ 6 \$ pour chaque dollar que nous cotisons. C'est inacceptable aux yeux de tous les Canadiens. Je présume que lorsque le député retourne dans sa circonscription, les opinions qu'expriment ses électeurs à ce sujet ne diffèrent pas tellement de celles que moi-même et tous les autres députés entendons.

Il a également parlé de la réintégration au secteur privé. Personne à la Chambre ne peut nier qu'il sera difficile de retourner dans le secteur privé et de tenter de récupérer son ancienne clientèle ou de reprendre son ancienne profession. Mon jour de l'assiette au beurre sera le 13 mars. J'espère que nous aurons apporté des changements de fond d'ici là. Il est déplorable que nous ayons raté 52 autres députés. Je suis disposée à dire ceci: apportons des changements de fond au programme avant que mon jour de l'assiette au beurre n'arrive.

Si je réintégrais le secteur privé, je toucherais une pension viagère à compter de l'âge de 42 ans. Cela est foncièrement injuste. Je pose cette question-ci au député: Ne pourrions-nous pas prévoir une sorte de programme d'indemnités de départ pour les députés qui retournent dans le secteur privé? Si nous retournons sur le marché du travail, le gouvernement pourrait offrir un programme de ce genre, ce qui serait raisonnable. Pourquoi ne pas différer les pensions jusqu'à un âge plus avancé? Pourquoi moi ou d'autres députés devrions-nous toucher une pension